



PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

TITRE :		NO PNF :	
OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	RÉVISION :	DATE :	PAGE :
2004-10-01	5	2023-04-28	1 DE 11

APPROBATION

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS : Manon Valiquette	SIGNATURE : 	DATE : 2023-04-28
CHEF DES SERVICES VÉTÉRINAIRES : Julie Gervais	SIGNATURE : 	DATE : 2023-04-28

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE :	OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX	NO PNF : 800-STA-08
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	RÉVISION :	DATE :
2004-10-01	5	2023-04-28
		PAGE : 2 DE 12

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Objectif
- 1.2 Application
- 1.3 Responsabilités
- 1.4 Matériel et documentation
- 1.5 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

- 2.1 Généralités
- 2.2 Observation clinique des animaux
- 2.3 Chaîne d'action suite à la détection de signes cliniques
- 2.4 Dossiers médical

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 3 DE 12

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement entourant la détection des cas cliniques, et suivi de santé subséquent des animaux hébergés à la plateforme de Biologie In Vivo.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la plateforme de Biologie In Vivo et doit être appliquée par tous les employés et les usagers de l'animalerie.

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être appliquée, elle doit en aviser un des approbateurs de cette PNF.

Cette PNF respecte en tout temps les règles dictées par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

1.3 Responsabilités

Les PSA sont responsable de l'observation quotidienne des animaux et de leur environnement, ainsi que d'une observation plus poussée lors des changements de cages. Ils doivent rapporter les signes cliniques détectés aux personnes concernées.

Les TSA de la plateforme de Biologie In Vivo et le vétérinaire sont responsables du transfert de l'information au TSA ou responsable de l'équipe de recherche et de s'assurer que des actions adéquates sont entreprises. Ils sont également responsables du suivi de santé, du traitement, ou de l'euthanasie des animaux des équipes de recherches qui sollicitent l'appui du personnel de la plateforme pour la gestion de leurs animaux.

Les TSA ou responsable des équipes de recherches sont responsables de l'observation plus fréquente des animaux lorsque nécessaire et de la surveillance et l'application des points limites relatifs aux protocoles, tel qu'approuvés par le CDEA.

Le vétérinaire est responsable de superviser les dossiers de santé, de diagnostiquer, de recommander des traitements, le tout en prenant en considération le contexte de recherche et l'éthique animale.

Autre que les PSA, toutes les personnes effectuant l'évaluation de l'état de santé des animaux ou qui prodiguent des soins, doivent documenter leurs observations et actions dans un dossier de santé. Ce dossier de santé doit être accessible en tout temps dans la pièce d'hébergement des animaux.

1.4 Matériel et documentation

1.4.1 Appareils/Instruments/Équipements

- Lampe de poche

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX	NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28
	PAGE : 4 DE 12	

1.4.2 Documents

N/A

1.4.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

800-STA-08-FOR-1; Suivi de santé SPF

800-STA-08-FOR-2; Suivi de santé Conventionnel.

800-STA-08-FOR-3; Suivi de santé Quarantaine

800-STA-08-FOR-4; Suivi de santé quotidien Conventionnel

800-STA-08-FOR-5; Suivi de santé quotidien Quarantaine

1.4.4 PNF reliées

800-STA-09; Traitements vétérinaires de base

800-STA-10; Animal moribond ou trouvé mort

800-STA-20; Manipulation et contention des rongeurs.

800-OPE-15; Ronde quotidienne et horaire d'entretien de l'animalerie

1.5 Définitions

1.5.2 Définition spécifique

- TSA : Technicien en santé animale
- PSA : Préposé aux soins des animaux

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Généralités

L'observation clinique quotidienne des animaux est réalisée par les PSA lors de la ronde quotidienne. Ceci inclut les jours de fin de semaine et les jours fériés. Lors des changements de cages, la manipulation des animaux par les PSA permet une meilleure détection des signes cliniques. Le personnel des équipes de recherche effectue des observations supplémentaires lorsque nécessaire (ex. suite à une chirurgie, une manipulation invasive, ou l'administration de produits expérimentaux).

Suite à la détection de signes cliniques chez un animal, les personnes responsables doivent être informées de la situation dans un délai raisonnable. Pour ce faire, une chaîne d'action claire est prévue. Les personnes responsables d'animaux sous protocoles expérimentaux ou de reproduction doivent s'assurer de demeurer joignable en tout temps, ou de déléguer la prise de décision relative aux animaux à une personne disponible.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 5 DE 12

Le dossier de santé associé aux animaux qui font l'objet d'un suivi clinique ou de traitements doit être disponible dans la pièce d'hébergement des animaux. Toute observation ou action doit être consignée au dossier.

2.2 Observation clinique des animaux

- Comme précisé dans la PNF 800-OPE-15_Ronde quotidienne et horaire d'entretien de l'animagerie, une observation des animaux et de leur environnement est effectuée quotidiennement. L'évaluation de l'état de santé des animaux débute par l'observation au travers de la cage de la démarche, du comportement et la condition générale de l'animal (ex. : changement du niveau activité, prostration, blessure, masse).
- Une observation plus poussée est indiquée lorsqu'un ou des signes cliniques sont détectés. Il est alors nécessaire d'ouvrir la cage afin d'examiner de façon plus exhaustive l'animal (ex. déshydratation, poids, étendue des lésions, état de chair). Cette évaluation peut être effectuée par un TSA membre de l'équipe de soins.
- Au besoin, le vétérinaire peut être appelé à examiner un animal dans le but de poser un diagnostic, de faire une recommandation de traitement, ou d'émettre un avis quant au pronostic. S'il y a lieu, les traitements recommandés seront considérés dans le contexte du protocole de recherche.

2.2.1 Spécifications

Souris et rats

- En secteur SPF, conventionnel ou quarantaine, documenter à chaque jour les observations cliniques quotidiennes effectuées sur le formulaire de suivi de santé présent dans le sas d'hébergement de chaque salle. Par la suite, en secteur SPF, indiquer sur le tableau de suivi de santé devant la salle S2-129 si des cas cliniques sont présents. Pour chaque anomalie détectée chez un animal hébergé en secteur conventionnel ou quarantaine, inscrire les informations de chaque animal au formulaire « Suivi de santé quotidien » présent dans le sas d'accès du secteur conventionnel ou quarantaine. Le résultat de l'évaluation des cas clinique doit être documenté au dossier de l'animal.
- Effectuer un suivi quotidien des anomalies rapportées jusqu'à leur disparition.
- Si présence de masse, bien identifier la date d'apparition, sa localisation, sa grosseur et son apparence.

2.3 Chaîne d'action suite à la détection de signes cliniques

2.3.2 Détection

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 6 DE 12

Les préposés aux soins des animaux (PSA) rapportent à un technicien en santé animale (TSA) toute anomalie notée chez les animaux en utilisant le tableau magnétique de suivi des cas cliniques situé devant le bureau S2-129 ou via le formulaire « Suivi de santé quotidien » présent dans le sas d'accès du secteur conventionnel ou quarantaine

2.3.2 Action

Un TSA s'assure de confirmer le cas trouvé et de le documenter (en consignait les informations au dossier de l'animal) puis avise la personne responsable au sein de l'équipe de recherche selon la modalité de communication prévue (courriel, téléphone, etc.) Le TSA ou la personne responsable de l'équipe de recherche doit s'assurer d'effectuer et de documenter les soins apportés aux animaux.

Lors d'anomalies majeures nécessitant des traitements importants, un examen vétérinaire est demandé et effectué pour établir le plan de traitement.

2.3.2 Soins prévisibles la fin de semaine

Lorsque le vétérinaire recommande que le traitement d'un animal se prolonge la fin de semaine ou un jour férié, le personnel de recherche en est informé et est mandaté pour prodiguer les soins requis.

Le service vétérinaire doit s'assurer en priorité que le personnel de recherche possède la compétence requise pour effectuer le traitement de l'animal.

Dans l'impossibilité d'effectuer le traitement par l'équipe de recherche, un technicien qualifié sera mandaté pour traiter la condition moyennant un tarif horaire technique qui sera facturé à l'équipe de recherche.

2.3.2 Cas clinique la fin de semaine et les jours fériés

Lorsqu'un cas clinique est observé la fin de semaine ou un jour férié, la personne l'ayant détectée l'anomalie contacte :

- La personne responsable du projet. Si jugé nécessaire, ont doit également le vétérinaire pour demander une évaluation de l'animal.

Une liste de numéros de téléphone en cas d'urgence est produite et disponible devant le bureau S2-128-8. Cette liste permet aux personnes responsables de l'animalerie de joindre, au besoin, les personnes responsables hors des heures normales de travail. Le nom et le numéro de téléphone de la personne ressource sont également disponibles dans le cartable présent dans chaque pièce d'hébergement et sont disponibles dans la demande de protocole de recherche.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX	NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28
		PAGE : 7 DE 12

2.4 Dossiers médical

Chaque animal hébergé à la PBIV a un dossier médical informatisé. Toutes les informations pertinentes (incidents de santé, examen, prescriptions et traitements doivent y être consignés.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 8 DE 12

3.0 FORMULAIRES

800-STA-08-FOR-1; SUIVI DE SANTÉ SPF

SALLE

Suivi de santé quotidien - Secteur SPF

jj/mm/aa					
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi PBIV : Initiales / date	Suivi responsable : Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi PBIV : Initiales / date	Suivi responsable : Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi PBIV : Initiales / date	Suivi responsable : Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi PBIV : Initiales / date	Suivi responsable : Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi PBIV : Initiales / date	Suivi responsable : Initiales / date

800-STA-08-FOR-2; SUIVI DE SANTÉ CONVENTIONNEL SALLE

Suivi de santé quotidien - Conventioneerelle

jj/mm/aa

/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi PBIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)					
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX				NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01		RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 10 DE 12	

800-STA-08-FOR-3; SUIVI DE SANTÉ QUARANTAINE

SALLE

Suivi de santé quotidien - Quarantaine

jj/mm/aa

/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi BPIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi BPIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi BPIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi BPIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi BPIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date
/ /	# cage	Observations	Initiales	Suivi BPIV; Initiales / date	Suivi resp. Initiales / date

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 11 DE 12

800-STA-08-FOR-4; SUIVI DE SANTÉ QUOTIDIEN CONVENTIONNEL (SAS)

Semaine du: _____

Suivi de santé secteur Conventiennel

Jour	Salle	observations Si DCDS inscrire chercheur, lignée, colonie ou/et No. si possible et No. de rack	RAS (J)	Initial PSA	Initial TSA	Remarque	Responsable labo contacté /
Lundi	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						
Mardi	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						
Mercredi	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						
Jeudi	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						
Vendredi	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						
Samedi	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						
Dimanche	330-1						
	330-10						
	330-12						
	330-14						
	330-16						
	328-1						

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : OBSERVATIONS ET EXAMENS CLINIQUES CHEZ LES ANIMAUX		NO PNF : 800-STA-08	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-04-28	PAGE : 12 DE 12

800-STA-08-FOR-4; SUIVI DE SANTÉ QUOTIDIEN QUARANTAINE (SAS)

semaine du:

Suivi de santé secteur quarantaine

Jour	Salle	observations Si DCDS inscrire chercheur, lignée, colonie ou repro et No. si possible	RAS (J)	Initial PSA	Initial TSA	Remarque	Responsable labo contacté /
Lundi	324-3						
	324-7						
Mardi	324-3						
	324-7						
Mercredi	324-3						
	324-7						
Jeudi	324-3						
	324-7						
Vendredi	324-3						
	324-7						
Samedi	324-3						
	324-7						
Dimanche	324-3						
	324-7						